



## Documents anciens manquants

-----  
Par Tempe34

Bonjour Je m'occupe de la retraite de ma Belle mère, c'est moi qui suit son parcours administratif pour ses droits.

J'ai des soucis avec sa caisse complémentaire. .

Ma belle mère a seulement 8 années de cotisation de 1961 à 1969 dans toute sa carrière (à causes de graves problèmes de santé+ un handicap mental). C'est sa mère, qui l'avait salarié (dans le plus strict respect des lois) dans le bar tabac dont elle était la patronne dans les années 60. Aujourd'hui la caisse de retraite complémentaire nous demande de lui faire parvenir une déclaration sur l'honneur attestant que ses fiches de paies et son contrat de travail ont disparus, nous n'avons plus les documents. Le régime général n'a posé aucun problème, les 8 années d'activités sont bien présentent dans son relevé de carrière, ils ne nous ont pas demandé de documents l'attestant, et ma belle mère a aujourd'hui une petite allocation retraite de son régime générale. Elle attend donc la part que la complémentaire lui donnera. Est ce que l'un d'entre vous aurez eu à faire face à cette situation (ne pas pouvoir fournir les justificatifs à la complémentaire) comment cela s'est-il finit? Avez vous des retours ou conseils?

MERCI;)

-----  
Par morobar

Bonjour,

Puisqu'il vous est demandé une déclaration sur l'honneur concernant la perte des documents, il ne vous est donc pas demandé la fourniture des dits documents.

Faites donc une déclaration sur l'honneur et attendez l suite.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Avec la déclaration sur l'honneur, il sera appliqué un forfait minimum de points pour la période considérée.

-----  
Par Tempe34

merc pour votre réponse yapasdequoi :)